

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINT-FÉLICIEN TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR
DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

19-0126-12

OBJET : PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) / 1292-1298, CARRÉ DES
FRÈNES

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMENT RÉSOLU

D'ADOPTER, en vertu du règlement 18-951 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) un premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier sur le lot 3 071 645 au cadastre du Québec, correspondant au 1292-1298, carré des Frênes, à Saint-Félicien, relativement à la présence d'un immeuble de cinq logements, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 197-Rbd, le tout, selon les éléments suivants :

- Aucun ajout de logement ne pourra être fait;
- En cas d'agrandissement, le projet devra respecter les marges du tableau des marges à l'annexe 1 du règlement de zonage 18-943.

DE PRÉVOIR que toute autre disposition règlementaire compatible avec la présente autorisation s'appliquera.